



Réseau Départemental 66 des Agendas 21

Fiche retour d'expérience Projets



PORT- VENDRES



Intitulé du projet : Engagement dans une démarche globale d'éco-exemplarité

Quels sont les éléments de contexte ?

Pourquoi la collectivité s'est-elle engagée dans ce projet ?

Cette action sera mise en œuvre à travers la Charte de la collectivité éco-exemplaire du Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères des Pyrénées-Orientales (SYDETOM 66). Suite à l'obligation du Grenelle de l'environnement de réduire les déchets de 7 % en 5 ans et en réponse à la quantité importante de déchets générés par les administrations, le SYDETOM 66 porte un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

La Charte de la collectivité éco-exemplaire constitue un engagement mutuel entre les collectivités et le SYDETOM 66. Elle s'inscrit dans les objectifs fixés par l'action 3 du PLPD « Développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire ». Cinq thématiques sont abordées et se décomposent en 4 niveaux d'excellence.

Par cette Charte, le SYDETOM 66 s'engage à proposer aux collectivités les outils techniques et de suivi adaptés, permettant de mettre en œuvre la politique d'éco-exemplarité dans la structure ; sensibiliser et former les agents aux gestes éco-exemplaires et à la prévention des déchets ; communiquer et promouvoir les actions mises en place sur l'ensemble du territoire. La Charte s'accompagne d'une Charte de l'éco-agent responsable reprenant les thématiques de la Charte de la collectivité.



En quoi ce projet permet-il de contribuer au cap stratégique de l'agenda 21 (axe, objectif,..) :

- Enjeu n°4 : Vers une fédération des acteurs du territoire articulée autour de projets collectifs transversaux favorisant la cohérence territoriale
- Enjeu n°7 : Valorisation et préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du territoire
- Axe 2 : Port-Vendres, Ville éco-responsable
 - Objectifs :
 - 2-1 Gérer de manière exemplaire nos ressources et déchets : une réponse aux impacts attendus du changement climatique
 - 2-4 Mettre en place une stratégie d'information, de communication et de formation axée sur la logique du développement durable

A quelle(s) finalité(s) ce projet permet-il de répondre ?

Lien avec les finalités du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La présentation du projet :

➤ Description - Éléments caractéristiques et spécificités du projet :

En 2010, une Charte de l'agent éco-responsable avait été élaborée par la Municipalité. Elle incitait à adopter des éco-gestes au quotidien. Poursuivant son engagement, Port-Vendres est devenue la première commune du département labellisée « Collectivité éco-exemplaire » par le SYDETOM 66. (délibération du 20 Février 2013). Le 25 Avril 2013, la Charte a été co-signée par M. le Maire et le Président du SYDETOM 66, à l'Hôtel de Ville, en présence de la presse locale, des agents municipaux, du personnel du SYDETOM 66 et les élus de la collectivité et de la communauté de communes. Le Maire s'est vu remettre le trophée de la collectivité éco-exemplaire, disposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Des vignettes de sensibilisation aux économies d'eau ainsi que des vignettes placées au niveau des interrupteurs incitent les agents de la Mairie à adopter des éco-gestes. Dans chaque service est placée l'affiche réalisée par le SYDETOM 66 « les 8 gestes pour être éco-responsable au bureau ». L'action touche plusieurs volets :

- déchets dangereux ;
- déchets d'emballages et alimentaires ;
- consommations d'eau et d'énergie ;
- formation des agents.



Depuis novembre 2014, la dématérialisation des convocations des conseils municipaux, commissions et réunions diverses est effective. De même, dans le cadre du flux comptable, les factures sont dématérialisées. Le parapheur électronique pour les élus est également mis en œuvre.

➤ Objectifs poursuivis et changements attendus :

Bénéficiaire en interne d'un support définissant les grands axes de la politique d'éco-exemplarité de la collectivité. Limiter les impacts environnementaux. Réduire de 15 % la consommation de papier sur 4 ans. Réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité. Montrer l'exemple aux administrés via une communication adaptée, favorisant l'appropriation d'éco-gestes. Approfondir le partenariat de la collectivité avec le SYDETOM 66 dans un souci de cohérence et d'efficacité des actions (prévention des déchets, sensibilisation, formation des agents au développement durable).

➤ Public(s) visé(s) et bénéficiaires :

Agents municipaux, population, élus.

Le pilotage du projet et les modalités de gouvernance :

➤ Maîtrise d'ouvrage :

Porteur de l'action : commune de Port-Vendres.

Service(s) et élu(s) porteurs pour la collectivité : service Agenda 21 ; Maire et adjointe au Maire, Déléguée à l'Environnement et au Développement Durable.

➤ Instances de pilotage et de gouvernance mises en place (ex : comité technique, comité de pilotage, commissions...)

cf. système de gouvernance adopté par le conseil municipal.

➤ Modalités de participation mises en place (avec les usagers, les acteurs, les habitants ...)

Plusieurs réunions associant les services concernés et les partenaires.

➤ Partenariats mis en place (techniques, financiers)

Partenaires Internes : ensemble des services, police municipale.

Partenaires Externes : SYDETOM 66, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille Illibéris, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture, Association Enfance et Nature, Association ARC de Prades, l'Indépendant, Le Petit Journal.

Le coût et les modes de financement du projet :

Moyens humains mobilisés : temps agent référente Agenda 21.

Le calendrier de réalisation :

Phase/étapes/ sous-actions	Date de début	Date de fin
Communication/sensibilisation	Fin année 2013	2017...
Mise en œuvre	2013	2017...
Suivi	2013	2017...

La mise en œuvre et l'évaluation du projet :

➤ Outils de suivi mis en place

Suivi des moyens mis en place (indicateurs, gouvernance...) :
suivi in itinere par la référente Agenda 21 en coordination avec les services concernés ; suivi via le système de gouvernance mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 ; utilisation d'indicateurs d'état (Effectif d'agents/ Nombre de ramettes de papier A4 et A3 blanc commandé en 2012) et de suivi (Quantité moyenne annuelle de papier consommé par agent (ramettes/agent)/ Part annuelle d'agents ayant signé la charte de l'éco-agent responsable/ Nombre annuel de formations du SYDETOM 66 suivies par les agents/ Nombre annuel d'agents formés par le SYDETOM 66/ Nombre annuel d'articles dans la presse locale relatifs à la charte/ Nombre annuel d'articles dans le bulletin municipal relatifs à la charte/ Nombre annuel de sujets sur le site internet de la ville relatifs à la charte/ Consommation électrique annuelle de l'Hôtel de Ville en kWh/ Consommation d'eau annuelle de l'Hôtel de Ville en m3/ Taux annuel de numérisation de documents (délibération, décision, pièce de passation de marchés publics, bon de commande...) (%)/ Nombre annuel de téléchargements sur le site de la ville). N.B. : certains indicateurs de suivi sont également utilisés en tant qu'indicateurs d'état pour une année référence.

Évaluation : Moyens mis en place pour mesurer l'impact de l'action (objectifs attendus, indicateurs, gouvernance,...)

suivi in itinere par la référente Agenda 21 en coordination avec les services concernés ; suivi via le système de gouvernance mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 ; utilisation d'indicateurs d'efficacité (Degré de satisfaction des agents (questionnaire) ; Degré de satisfaction de la population (enquête) ; Part annuelle de niveaux atteints dans la charte ; Évolution du nombre de ramettes de papier A4 et A3 blanc commandé). N.B.: l'efficacité de l'action sera également mesurée à travers l'évolution de certains indicateurs de suivi.

➤ Résultats et impacts obtenus

Atteindre les niveaux les plus élevés de la charte.

Pour la collectivité : réduire sa consommation de papier ; être exemplaire auprès de ses administrés.

Pour les agents municipaux : suivre des formations incitant aux éco-gestes.

Pour la population : bénéficier de davantage de lisibilité des actions communales ; suivre l'exemple de la commune et faire des économies d'énergie et d'eau au quotidien.



➤ Facteurs clés de réussite et écueils à éviter

Coordination inter-services ; mobilisation des acteurs dans le temps ; communication large et de qualité.

Difficultés rencontrées : Dégager du temps pour assurer le suivi de l'action.

Pour en savoir plus :

Nom de la collectivité : Commune de PORT-VENDRES

Adresse : 8, Rue Jules Pams, 66660 PORT-VENDRES

Nom des référents (élus / agents) : Éliane VIDAL / Claire LEBLANC

 : 04 68 82 60 94

@ : agenda21@port-vendres.com

Site web : www.port-vendres.com

